

Trouver un remède à l'absence de formation de 150 000 jeunes/an pourrait ne représenter qu'un coût d'environ 800 millions d'euros, sous réserve de créer un service civique obligatoire. En affectant la totalité de cette ressource humaine à cet objectif, on disposerait de taux d'encadrement proches de 1 pour 2,5, adaptés à une population fragile. Le coût unitaire de l'ordre de 5 000 euros/an est très inférieur à celui de dispositifs qui ont la même finalité tels que les Écoles de la 2^{ème} chance, le Service militaire adapté (SMA) ou encore les EPIDE, grâce à la mobilisation de temps qualifié de jeunes diplômés et de jeunes retraités ; il faut surtout le comparer avec le coût social et financier du chômage durable de ces jeunes.



Source : Cereq

Niveau de diplôme et taux de chômage des jeunes en France

Échantillon Enquête CEREQ - « Génération 2007 »*	Part dans l'ensemble des sortants du système éducatif (pourcentage)	Ratio taux de chômage des 15-24 ans/taux de chômage total
Sans diplôme	18	40
CAP ou BEP	17	24
Bac professionnel ou technologique	17	15
Bac général	6	19
Bac+2	16	9
Ensemble du supérieur	42	9

* Soit la cohorte de jeunes ayant quitté le système éducatif en 2007.

Les « décrocheurs »

Pourcentage des jeunes « laissés pour compte », ni en emploi, ni en formation professionnelle, ni en études, 15-24 ans

Espagne	environ 15
Italie	supérieur à 15
Royaume-Uni	15
France	11
Danemark	entre 5 et 6
Pays-Bas	entre 5 et 6
Canada	Inférieur à 10
Allemagne	Inférieur à 10
Moyenne OCDE	11

Source : OCDE, 2010.

Angles DROITS



150 000 jeunes sortent du système éducatif sans diplôme

Identifier les jeunes en difficulté dès qu'ils sortent du système éducatif, les suivre régulièrement et aller vers eux avec des propositions est une priorité. Avec les entreprises, nous pouvons créer sur tout le territoire, des « Instituts Horizon Métiers », où les jeunes concernés pourraient acquérir une compétence et un métier (temps en entreprise), tout en (re)constituant le socle fondamental de lecture, d'écriture et de calcul, associé à une certaine culture historique, artistique et littéraire. Un tel projet n'est envisageable que par un pacte national entre entreprises, lycées, institutions universitaires et organisations représentatives du milieu économique (CCI, organisations patronales et syndicales, etc.).

Nous proposons la création d'un service citoyen obligatoire d'une durée proportionnelle au nombre d'années d'études réussies (un mois par année d'études), où l'étudiant rendrait à la nation une partie de ce que celle-ci a investi dans sa formation. La ressource humaine ainsi créée constituerait un facteur massif d'action humaniste et sociale à l'intérieur de notre propre pays, tout en contribuant à la prise de conscience, par les jeunes formés, de la seconde chance qui leur est offerte.

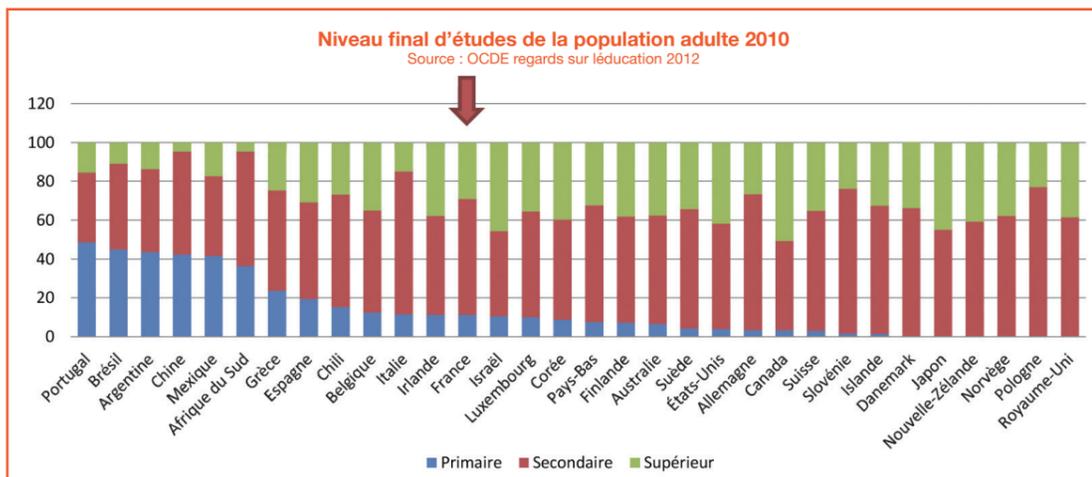
1/ *État des lieux*

2/ *Propositions : Instituts Horizon Métiers*



CGE - Conférence des Grandes Écoles
11, rue Carrier-Belleuse - 75015 Paris
Tél. : 01 46 34 08 42
Mél : info@cge.asso.fr - Site Internet : www.cge.asso.fr

Lettre d'information : www.cge-news.com



1/ État des lieux

■ 1.1 « 150 000 jeunes exclus du système »

Depuis 20 ans, 150 000 jeunes français sortent du système scolaire chaque année sans aucun diplôme. Ils représentent 3 millions en 20 ans, soit une véritable bombe sociale à retardement sur laquelle la France s'est assoupie. Il s'agit d'un gigantesque défi collectif où l'*Universitas* française, c'est-à-dire grandes écoles et universités, peuvent œuvrer côte à côte.

■ 1.2 Notre démocratie ne peut laisser de côté 15 % d'illettrés

80 % des échecs scolaires se jouent avant l'âge de 7 ans. Ne pas maîtriser les trois fondamentaux du « lire, écrire, compter » conduit à une marginalisation progressive, fondatrice de l'échec des 150 000 jeunes qui, chaque année, quittent le système scolaire sans aucun diplôme. Il convient de rappeler cet objectif majeur.

Les risques sociaux et humains sont considérables pour notre société, qui se constitue en espaces à plusieurs vitesses d'autant plus lorsqu'elle évolue progressivement vers une société de la connaissance et de la compétence. Pour les garçons, cette évolution se conjugue à la suppression de la conscription, qui était pour nombre des illettrés une chance nouvelle de reconstruire ces bases et une ouverture vers des compétences professionnelles (permis poids lourd, connaissances en mécanique, en électricité ...)

2) Propositions : Instituts Horizon Métiers

■ 2.1 Connaissance des jeunes – Suivi – Propositions d'accompagnement individuel

Il faut consacrer des moyens particuliers à ceux qui ne bénéficient pas d'un contexte socio-culturel qui les entraîne vers une réussite

scolaire. Cet effort doit à la fois se positionner très tôt dans la scolarité et accompagner les jeunes sur la durée ; un développement de la formation permanente spécifique sur ce point est à mettre en place car beaucoup ont su lire et ne le savent plus (Source : Agence nationale de Lutte contre l'Illettrisme).

Il faut reconnaître les jeunes en difficulté dès qu'ils sortent du système éducatif et aller vers eux avec une proposition.

Un système de diagnostic régulier, comparable à ce qui est fait par la médecine du travail dans un autre domaine, nous semble une piste intéressante à envisager pour un suivi permanent, tant collectif qu'individuel, de ces capacités essentielles pour la vie d'adulte autonome.

■ 2.2 Propositions d'accompagnement individuel

Nous proposons de créer avec les entreprises, sur tout le territoire, des « **Instituts Horizon Métiers** », où les jeunes concernés passeraient deux-tiers de leur temps de formation en entreprise pour apprendre une compétence et un métier, tout en réservant un tiers de leur temps à la (re)constitution du socle fondamental de lecture, d'écriture et de calcul, associé à une certaine culture historique, artistique et littéraire. Si l'on considère qu'une telle formation devrait durer deux ans, ce sont 300 000 jeunes en régime de croisière qu'il conviendrait d'accompagner et 15 % du nombre d'étudiants actuellement dans l'enseignement supérieur, mais seulement 5 % de jeunes supplémentaires qui seraient physiquement présents dans l'institution de formation à un moment donné. Ceci doit évidemment être organisé en partenariat étroit avec les établissements secondaires, notamment techniques et professionnels.

Nous considérons qu'une école de 600 étudiants peut le plus souvent accueillir une classe de 30 jeunes (ou deux de 15) à un moment

donné dans ses locaux. Les formateurs à la culture générale pourraient être de jeunes retraités associés à des étudiants ou à des jeunes réalisant leur service citoyen (cf. ci-contre point 2.3). Ensemble ils seraient capables de dessiner des pédagogies originales pour des jeunes peu familiers des exigences scolaires, à partir de leurs expériences professionnelles ou universitaires ; les institutions universitaires réaliseraient l'ingénierie pédagogique. Il est possible d'envisager l'implication d'organisations telles que IESF (Ingénieurs et Scientifiques de France) dans le dispositif. IESF représente l'accès à plus de 700 000 ingénieurs et scientifiques.

Un tel projet n'est envisageable que par un pacte national entre entreprises, lycées, institutions universitaires et organisations représentatives du milieu économique (CCI, organisations patronales et syndicales, etc).

Sur le volet « **entreprises et organisations (y compris publiques)** », l'accueil d'un volume de 300 000 stagiaires de ce type représente environ 1 % des effectifs au travail en France. Une entreprise de plus de 50 personnes serait encouragée à accueillir au moins un stagiaire, sur une base de volontariat valorisé *ex post* par différentes mesures symboliques, ceci étant ensuite réalisé proportionnellement à ses effectifs à raison de 1 %.

Il reste à articuler cette proposition avec tous les dispositifs déjà existants, dans un effort général, une mobilisation forte des entreprises, des institutions secondaires et universitaires, tout en utilisant le vaste réservoir de compétences des retraités dans le cadre d'un élan national intergénérationnel ; cette initiative pourrait avoir un effet de levier considérable.

Un tel projet n'est envisageable que par un pacte national entre entreprises, lycées, institutions universitaires et organisations représentatives du milieu économique (CCI, organisations patronales et syndicales, etc).

On s'inspirera également des dispositifs pilotes existant aujourd'hui : EPIDE (Etablissement public d'insertion de la Défense, dont la mission est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi), le Service militaire adapté (SMA), Apprentis d'Auteuil, Écoles de la 2^{ème} chance, écoles de production, qui réalisent un travail de grande qualité, à une échelle qui ne demande qu'à être développée.

Ce temps de l'Institut Horizon Métiers viendrait reconstruire et/ou consolider le socle des trois fondamentaux (lire, écrire, compter) tout en donnant aux jeunes la possibilité que leurs aptitudes professionnelles soient reconnues par un diplôme. La certification des acquis constitués ainsi par une démarche de type RNCP serait envisagée ; ce temps instaurerait un sas ouvrant sur le diplôme visé.

■ 2.3 Service citoyen

La proposition est de créer un service citoyen proportionnel au nombre d'années d'études supérieures validées. La fin de la conscription, pour les garçons, a supprimé une opportunité majeure de mixité sociale. Pendant les 20 dernières années, la conjonction du chômage chronique et durable dans certaines zones géographiques, et de l'exclusion de 20 % d'une classe d'âge de toute qualification a amené des tensions sociales considérables.

Nous proposons, pour les étudiants de l'enseignement supérieur, l'instauration d'un service citoyen obligatoire d'une durée proportionnelle au nombre d'années d'études réussies (un mois par année d'études) : l'étudiant rendrait à la nation une partie de ce que celle-ci a investi dans sa formation. La ressource humaine ainsi créée constituerait un facteur massif d'action humaniste et sociale à l'intérieur de notre propre pays, tout en contribuant à la prise de conscience, par les jeunes formés, de la seconde chance qui leur est offerte. Les jeunes qualifiés pourraient notamment jouer le rôle de moniteurs d'enseignement vis-à-vis de ceux qui ont quitté le système scolaire sans aucune qualification. Pour être diplômé du supérieur chaque

étudiant devra obtenir son « quitus citoyen ».

Les modalités temporelles sont à ajuster notamment en fonction de l'organisation pédagogique de chaque institution. Il est envisageable d'en exécuter tout ou partie pendant la scolarité. Une rétribution comparable à celle fixée pour le service civique serait un juste défraiement pour le service rendu.

		NB années études	Mois dus
Diplômés L ne poursuivant pas d'études	250 000	3	750 000
Diplômés M	150 000	5	750 000
Ressource totale	en mois.homme		1 500 000
	en années.homme		125 000